

# LA CCNR CONCLUT UN ACCORD AVEC LE CEN ET LE CENELEC POUR FAIRE PROGRESSER LA STANDARDISATION DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE

Ref: CC/CP (24)02



La [Commission centrale pour la navigation du Rhin](#) (CCNR) a conclu un accord avec le [CEN](#) et le [CENELEC](#) afin de faire progresser la standardisation dans la navigation intérieure. Cette coopération vise à améliorer les processus de standardisation et les mesures de sécurité dans le transport par voies de navigation intérieure. Il a été formalisé par un Mémoire d'entente signé par les trois organisations le 24 avril 2024.

La CCNR joue un rôle de régulateur essentiel pour la navigation rhénane. Elle est composée des délégations de ses États membres - Allemagne, Belgique, France, Pays-Bas et Suisse - qui sont chargées d'élaborer la réglementation rhénane. En 2015, la CCNR a établi le [CESNI](#), Comité européen pour l'élaboration de standards dans le domaine de la navigation intérieure, en coopération avec la Commission européenne. Ce comité européen a été créé en vue de l'adoption de standards techniques dans différents domaines, notamment pour les bateaux, les équipages et les technologies de l'information. Les réglementations respectives au niveau européen et international, notamment celles de l'Union européenne et de la CCNR, peuvent renvoyer à ces standards.

La coopération entre le CEN, le CENELEC et la CCNR (CESNI) porte principalement sur la transition de la navigation intérieure vers des systèmes de propulsion et des combustibles de substitution permettant d'atteindre les objectifs environnementaux. L'hydrogène, le méthanol ou les batteries sont des solutions prometteuses pour l'écologisation de la flotte. La réglementation, associée à des partenariats tels que celui défini dans le Mémoire d'entente, est considérée comme un moteur essentiel pour assurer cette transition. Cela devrait contribuer de manière significative à la mise en œuvre cohérente et efficace des politiques de la CCNR et de l'UE, telles que le règlement de l'UE sur les infrastructures pour carburants alternatifs et le réseau transeuropéen de transport (RTE-T).

La coopération stratégique entre le CEN, le CENELEC et la CCNR (CESNI) est étroitement liée au CEN/TC 15 « Bateaux de navigation intérieure ». Ainsi est établi un cadre de coopération formel qui renforce la complémentarité et facilite l'évolution conjointe de leurs travaux. Essentielle pour favoriser l'innovation, cette coopération permet de relever les défis liés aux objectifs de protection de l'environnement et du climat fixés par l'Union européenne ([Pacte vert](#)) et la CCNR ([Déclaration de Mannheim](#)). Cette coopération constitue une avancée majeure dans les efforts de standardisation de la navigation intérieure visant à garantir la sécurité, l'interopérabilité et la durabilité environnementale sur les voies de navigation intérieure européennes.

## À PROPOS DU CEN ET DU CENELEC

Le CEN (Comité européen de normalisation) et le CENELEC (Comité européen de normalisation électrotechnique) sont reconnus par l'Union européenne (UE) et l'Association européenne de libre-échange (AELE) comme des organismes européens de normalisation chargés d'élaborer des normes à l'échelle européenne. Les membres du CEN et du CENELEC sont les organismes nationaux de normalisation et les comités électrotechniques nationaux de 34 pays européens. Les normes européennes (EN) et autres documents de normalisation adoptés par le CEN et le CENELEC sont acceptés et reconnus dans tous ces pays. Les normes européennes (EN) contribuent à renforcer la sécurité, à améliorer la qualité, à faciliter les échanges transfrontaliers et à consolider le marché unique européen.

## À PROPOS DE LA CCNR

La Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) est une organisation internationale exerçant un rôle réglementaire essentiel pour la navigation sur le Rhin. Elle intervient dans les domaines technique, juridique, économique, social et environnemental. Dans l'ensemble de ses domaines d'action, l'efficacité du transport rhénan, la sécurité, les considérations sociales ainsi que le respect de l'environnement dirigent ses travaux. Au-delà du Rhin, de nombreuses activités de la CCNR concernent aujourd'hui les voies navigables européennes au sens large. Elle travaille étroitement avec la Commission européenne, ainsi qu'avec les autres commissions fluviales et institutions internationales.



# CCNR

COMMISSION CENTRALE  
POUR LA NAVIGATION DU RHIN

Palais du Rhin

2, place de la République - CS10023  
F - 67082 Strasbourg Cedex

Tel. +33 (0)3 88 52 20 10

Fax +33 (0)3 88 32 10 72

ccnr@ccr-zkr.org

www.ccr-zkr.org